

## Aides aux personnes handicapées

### Prêt ou subvention<sup>®</sup> pour travaux permettant le maintien à domicile de grands infirmes

#### Bénéficiaires

- Personnes physiques (propriétaires ou locataires) handicapées.

#### Modalités

- Prêt ou subvention aux personnes physiques ou aux bailleurs.

#### Montant

- 9.600 € par logement, dans la limite de 50 % du coût des travaux, avec majoration possible de 16.000 €, dans la limite de 50 % du coût des travaux spécifiques (60 % pour les propriétaires occupants ayant des ressources qui n'excèdent pas les plafonds PAS).

#### Taux effectif global annuel

- Consulter le CIL/CCI.

#### Durée

- Conditions CIL/CCI.

#### Conditions

- Nécessité d'un avis préalable d'un des organismes suivants :
  - AFM (*Association Française contre les Myopathies*),
  - ALGI (*Association pour le Logement des Grands Infirmes*),
  - APF (*Association des Paralysés de France*),
  - CICAT (*Centres d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques*),
  - CNPSA (*Centre National pour la Promotion Sociale des Aveugles*),
  - PACT-ARIM,
  - UNISDA (*Union Nationale pour l'Insertion Sociale des Déficients Auditifs*).
- Si le bénéficiaire est salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole, possibilité de bénéficier, sous réserve de l'accord préalable visé ci-dessus, d'un PRÊT PASS-TRAVAUX<sup>®</sup> au taux de 1,5 % augmenté le cas échéant de la majoration de 16.000 € pour travaux spécifiques, dans la limite de 50 % du coût de ces travaux.



# LES SERVICES DU GROUPE CILIOPÉE

POUR FACILITER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL DES SALARIÉS, **CILIOPÉE 1% LOGEMENT (COLLECTEUR DU 1% LOGEMENT)** ET LE **GROUPE CILIOPÉE** PROPOSENT UNE GAMME DE PRODUITS ÉTENDUE ET UNE OFFRE COMPLÈTE DE SERVICES.

## LES PRINCIPAUX PRODUITS

- AIDES LOCA-PASS® : avance de la caution, garantie de paiement du loyer
- PRET PASS-TRAVAUX® : prêt à 1,5% pour travaux d'amélioration
- AIDE MOBILI-PASS® : subvention pour frais liés au changement de domicile pour raisons professionnelles
- AIDE MOBILI-JEUNES® : subvention pour l'accès des jeunes à un logement meublé
- Prêt accession à la propriété : prêt à 1,5%
- Prêt aux bailleurs pour investissements locatifs : dispositifs de Robien, Besson, autres...
- Prêt relais pour acquisition d'une nouvelle résidence principale dans le cadre d'une mobilité professionnelle, d'une perte d'emploi suite à un plan social
- PASS-FONCIER® : votre projet d'accession en deux temps, votre maison aujourd'hui... le terrain demain
- PASS-GRL® : dispositif d'assurance élargi, sécurisant les rapports bailleurs-locataires

## LES PRINCIPAUX SERVICES

- Aide aux salariés en mobilité : CIL-PASS mobilité®, prêt relais, accompagnement des salariés, aide à la recherche d'un logement, assistance administrative...
- Aide aux salariés en difficulté : CIL-PASS assistance®, PRET SECURI-PASS®, prêt pour refinancement d'anciens prêts immobiliers plus onéreux
- Offre locative pour étudiants, jeunes travailleurs et jeunes en formation : un parc locatif à Talence (33), Agen ou le Passage (47),
- Offre locative aux salariés : réservations locatives aux salariés des entreprises cotisantes
- Services gratuits : accès à des financements immobiliers, aide au montage financier, avis techniques et juridiques, conseils personnalisés.



La plupart des produits et services présentés concernent les salariés des entreprises du secteur privé assujetties au 1% logement et sont soumis à conditions.

Renseignez vous auprès de **CILIOPÉE 1% LOGEMENT**

**N° Vert 0800 19 00 72**

Appel gratuit d'un poste fixe

AIDES LOCA-PASS®, PRET PASS-TRAVAUX®, AIDE MOBILI-PASS®, CIL-PASS mobilité®, CIL-PASS assistance®, PRET SECURI-PASS®, PASS-FONCIER®, PASS-GRL® sont des marques déposées pour le compte du 1% logement.